

Banque internationale pour la coopération économique à Moscou

Slavomir Jiranek

Volume 46, numéro 3, octobre–décembre 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003915ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003915ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jiranek, S. (1970). Banque internationale pour la coopération économique à Moscou. *L'Actualité économique*, 46(3), 466–471.
<https://doi.org/10.7202/1003915ar>

Banque internationale pour la coopération économique à Moscou

La division internationale du travail entre les pays socialistes a produit des résultats positifs importants. L'industrialisation et la transformation des économies, ainsi que l'édification de certains complexes économiques en ont résulté.

Toutefois, malgré une coopération économique considérable entre les États à démocratie populaire, des tendances autarciques apparaissent, tendances menant à un certain isolationisme de chaque pays. Il s'agit donc de tendances contraires à celles qui correspondent aux exigences objectives d'internationalisation des forces productives.

Quelques pays socialistes qui, sous le capitalisme, ont été intégrés dans la périphérie des zones industrielles et ont souffert de l'évolution unilatérale de leur économie, ont cherché une issue en fermant leur économie à l'extérieur. Il s'agissait d'un effort naturel de ces pays pour développer leur économie par la voie de l'industrialisation. Néanmoins, il est apparu des tendances autarciques. Ces pays se sont inspirés du développement d'avant-guerre de l'Union soviétique et ont copié la structure de l'industrialisation soviétique, en tant que modèle du développement économique autarcique qui fut mis en valeur dans ce pays dans la période d'entre-deux-guerres.

Après la deuxième guerre mondiale la situation a changé, en principe. Les États socialistes européens n'étaient pas forcés d'édifier des systèmes industriels complets, ni de développer leur production industrielle avec une orientation autarcique. Leurs économies pouvaient donc se développer universellement sur la base

d'une spécialisation et d'une coopération universelles internationales. Ceci aurait permis aux économies des petits et moyens pays socialistes de se compléter mutuellement. Ils auraient ainsi formé un système économique unique intégré, avec l'économie nationale de l'Union soviétique. Mais, contrairement à cela, dans les différents pays socialistes, non seulement un certain parallélisme, mais aussi des disproportions dans les capacités de production apparaissent. Celles-ci viennent du retard qui se présente dans la production de matières premières et de l'insuffisance du progrès technique.

Le modèle de la gestion centrale administrative à instruments extra-économiques a isolé, dans chaque pays, l'économie nationale de l'économie étrangère, le marché national du marché étranger à l'aide du monopole du commerce extérieur et du monopole des changes. Il a facilité la création d'un système spécial de prix intérieurs, formant ainsi une base d'enregistrement et de calcul de la production. Il s'agit d'un système de planification effectuée par un centre unique. Tous les détails sont prévus par le plan, ce qui détermine l'action des entreprises qui deviennent ainsi intéressées à l'exécution du plan et non aux rapports intérieurs réels.

Ce modèle de gestion administrative centrale apparaît dans les rapports qu'ont les pays socialistes entre eux, par le fait que chaque pays balance ses sources et ses besoins en certaines valeurs par rapport à un certain pays. Chaque pays fixe le volume des valeurs d'usage destinées à l'étranger en échange des valeurs nécessaires. Ce système de rapports bilatéraux fait de ce marché, un marché de vendeur. La monopolisation sur le marché intérieur, les contingents et les prix plus ou moins fermes créent un système administratif spécial de rapports économiques entre les pays socialistes.

Le modèle de la gestion administrative entre les États socialistes conduit au fait que les entreprises sont éloignées des rapports courants, de l'offre et de la demande. Ils ne sont pas intéressés au progrès technique et à l'approfondissement de la division internationale du travail. Les recommandations du Conseil d'assistance mutuelle économique revêtent un caractère de pure forme.

La Banque internationale pour la Coopération économique a été fondée pour développer l'échange de marchandises entre les pays socialistes à l'aide d'un système multilatéral de paiement.

Le système multilatéral de commerce possède deux caractéristiques conceptuelles : la possibilité d'acheter 1) n'importe où et 2) au prix courant. Le système multilatéral de paiement a également deux conditions : 1) l'unité monétaire multilatéralement utilisable et 2) ne limitant pas le régime des changes. Le système multilatéral de commerce est lié à celui des paiements et vice versa.

En octobre 1963, les pays membres du Conseil d'assistance mutuelle économique ont signé l'accord sur le règlement des comptes multilatéral en roubles transférables et sur la fondation de la Banque internationale pour la Coopération économique. Il s'agit des pays suivants : Bulgarie, Hongrie, R.D.A., Mongolie, Pologne, Roumanie, U.R.S.S. et Tchécoslovaquie. La Banque et le dit règlement ont commencé à fonctionner à partir du 1^{er} janvier 1964. À la place des clearings bilatéraux de jadis, le règlement des comptes multilatéral est fait en roubles transférables. Le capital de base a été fixé à 300 millions de roubles transférables, dont, durant la première année d'activité, on a versé 20 p.c. de parts fixées conformément au volume du commerce réciproque des pays membres pour l'année écoulée.

Chaque partie contractante possède un compte courant, ouvert, dans les livres de la Banque, dont on peut disposer jusqu'à concurrence d'un certain solde. Mais la Banque peut accorder du crédit pour mettre en équilibre la balance des paiements d'un pays membre.

En réalité, cependant, la Banque n'accorde pas de crédit véritable et elle ne peut pas le faire. Étant donné que le solde créditeur d'un pays a automatiquement comme contrepartie le solde débiteur d'un autre pays, il est évident qu'il s'agit d'un clearing. C'est le clearing multilatéral dont le modèle a existé déjà dans l'Union européenne de Paiement (E.P.U.). C'est pourquoi il a été nécessaire d'effectuer les versements du capital statutaire au moyen de crédit.

C'est pourquoi la Banque internationale pour la Coopération économique n'est pas, en réalité, une banque. En effet, l'octroi de crédits est une fonction importante de chaque banque. Elle possède un capital propre et elle reçoit des dépôts qui, tous deux, constituent les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de cré-

dits. Or, ce n'est pas le cas de la Banque internationale pour la Coopération économique.

Pour le règlement des comptes multilatéral on n'a pas besoin d'une banque. Un centre de règlements est suffisant. Si un pays accuse un solde créditeur, l'autre pays doit accuser un solde débiteur. Ces conditions sont vérifiées par l'activité de l'E.P.U. Une certaine limite de crédit est nécessaire dans chaque règlement bilatéral et multilatéral, parce qu'il n'est pas possible dans la pratique que deux ou plusieurs pays aient un équilibre dans leurs paiements avec l'étranger. Mais tout centre de règlement n'accorde pas de crédits, il enregistre ceux que les participants s'accordent dans le cadre du mécanisme de ce règlement. Une certaine limite de ce crédit, appelé masse de manœuvre, est fixée d'habitude par un certain pourcentage du chiffre d'affaires réciproques de marchandises entre deux ou plusieurs pays.

Il faut fixer une limite aux importations à crédit pour ne pas causer une situation difficile à résoudre. Si un pays dépasse cette limite en tant que débiteur, des mesures efficaces doivent entrer en scène pour forcer ce pays débiteur à revenir rapidement à l'intérieur de la limite. Le pays créditeur doit être au contraire favorisé efficacement en cas de dépassement de la limite. Ces mesures doivent avoir lieu automatiquement et immédiatement parce qu'il est nécessaire que le système de compte soit efficace et souple. Comme on peut le voir dans l'histoire de l'E.P.U., il est arrivé qu'un pays débiteur a été tenu de payer au comptant le montant du dépassement, c'est-à-dire qu'il a dû rembourser ce déficit en or ou en devises convertibles en faveur de l'E.P.U. et le pays créditeur a été remboursé par l'E.P.U.

Dans ce cas, c'est un côté considérablement faible du système de la Banque internationale pour la Coopération économique. En premier lieu, cette masse de manœuvre n'est pas constituée sous une forme nette et absolument automatique. Il faut faire appel à la Banque pour se voir accorder ce crédit et le pays est obligé de rédiger une demande dans ce sens. C'est pourquoi vu sous cet angle — et aussi à bon droit — le mécanisme de la Banque est caractérisé comme étant bureaucratique. En deuxième lieu, en cas de dépassement de la masse de manœuvre, il y a un intérêt à payer sur la somme dépassée. Or, le taux a été fixé trop bas et n'est pas

assez efficace. Les pays débiteurs prolongent leur endettement en changeant le crédit à court terme en crédit à long terme. Tous les crédits de la Banque sont en réalité des crédits techniques, une masse de manœuvre sans bornes facilitant la conversion des crédits techniques en crédits d'investissement.

Le rouble transférable est par nature la monnaie de compte dans un clearing multilatéral, donc il n'est pas transférable en réalité. Son appellation est exagérée comme celle de la Banque qui n'est pas vraiment une banque. Le rouble « transférable » ne comprend pas d'unités monétaires réelles. Il n'appartient pas à un pays donné. La base et la condition d'existence de la monnaie transférable sont que les pays de la zone de la monnaie transférable doivent d'abord constituer un avoir (par l'exportation, par le crédit) par prélèvement, sur lequel ils puissent effectuer les paiements. Ceci n'est pas valable pour le rouble transférable. Tous les pays de sa zone ne peuvent pas se constituer un avoir, étant donné que le solde débiteur d'un pays a pour contrepartie automatique le solde créditeur d'un autre pays. C'est pourquoi il a été nécessaire d'effectuer les versements du capital statutaire au moyen de crédit.

En améliorant le système de la Banque, il faudra mettre en œuvre des mesures efficaces pour le cas de dépassement d'une certaine limite de crédit et faciliter à la Banque l'octroi de crédits véritables. Cela signifie naturellement qu'il faut constituer un capital statutaire de la Banque venant de sources extérieures au système de règlement actuel, c'est-à-dire d'un apport de monnaies convertibles et d'or. Le mécanisme de décision de la Banque mérite aussi considération. Le principe d'unanimité se révèle déjà comme un obstacle au développement ultérieur.

La Banque internationale pour la Coopération économique, dont le siège est à Moscou, n'est pas un instrument de passage au système multilatéral des rapports commerciaux. La situation actuelle ne montre pas encore un revirement substantiel du système bilatéral. Les pays participants continuent la pratique des rapports commerciaux bilatéralement équilibrés, ce qui découle du système actuel de planification. Il semble que, par la fondation de la Banque, on ait créé un système multilatéral de paiement, mais les relations commerciales ne cessent pas d'avoir un caractère bilatéral. Les pays socialistes s'efforcent toujours de trouver un équilibre bilatéral

dans les échanges réciproques. Ils surveillent aussi les marchandises « lourdes » et « légères ».

La possibilité, pour les pays participants, d'élaborer des plans communs par l'intermédiaire de cette Banque présente en soi un aspect positif mais, simultanément, contient un aspect négatif pour ce qui est de l'extension de la planification centrale à l'échelle internationale, c'est-à-dire la détermination de livraisons sous forme naturelle et à prix fermes. De cette façon, on repousse à l'arrière-plan la qualité de la marchandise échangée, l'offre et la demande et les rapports marchands en général. Les rapports marchands étant répandus dans l'économie intérieure des pays socialistes et les plans étant basés sur des valeurs réelles et objectives, il y aura possibilité réelle et effective d'un rapprochement des plans mutuels des pays socialistes.

L'établissement de rapports commerciaux multilatéraux entre les pays socialistes représente une perspective assez éloignée. Pour faire prévaloir les rapports marchands dans l'économie intérieure des pays socialistes, il faut supposer qu'une imbrication plus étroite des marchés intérieur et extérieur aura lieu. Les prix intérieurs doivent se rapprocher des prix du marché mondial par leur structure et par leur niveau. Cela suppose une restructuration et une modification importantes des prix dans les différents pays socialistes et, le cas échéant, la réalisation d'une variation monétaire.

Ensuite, ce système en lui-même va exercer une pression sur la prévalence des rapports marchands entre les pays socialistes. Il rendra réelles les possibilités de rapports commerciaux et de paiements multilatéraux entre les pays socialistes. Il deviendra possible d'acheter n'importe où dans les pays participants et aux prix courants du marché mondial pour la monnaie transférable. Une revalorisation de la loi de la valeur présuppose la convertibilité de la monnaie, ce qui ne peut être réalisé qu'après l'accomplissement d'une série de conditions préalables. Dans l'optique du développement il s'agit d'un stade assez éloigné, mais néanmoins possible.

Slavomir JIRANEK,
Genève